

Règlement d'ordre intérieur

Année scolaire 2026 - 2027




QR code site internet



Classes Décou' Vertes

WELLIN

Rue de la Station, 31 6920 Wellin
cdpa.wellin@skynet.be

 084/ 38 01 11



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Règlement d'ordre intérieur

Année scolaire 2026 - 2027

1. Principes généraux

Un séjour en classes de Décou'Vertes vise à favoriser l'acquisition de comportements relevant d'une citoyenneté active : le respect de l'autre, la tolérance, la solidarité, la confiance en soi, le bien-être et l'autonomie.

Vivre en communauté suppose le respect de règles communes. Une discipline librement consentie, ainsi qu'une gestion participative des différents moments de la journée et du séjour, sont les garantes de sa réussite.

Dans cette perspective, la directrice du centre et son équipe éducative demandent au chef d'établissement de transmettre le présent règlement au titulaire ou responsable du groupe, afin que tous les participants puissent en prendre connaissance.

Ce document doit être retourné au centre, signé par le chef d'établissement, le titulaire et les accompagnants, en même temps que le contrat de séjour. La signature de ce règlement implique son acceptation et son respect strict. En cas de non respect des règles établies, la direction du centre se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires.

Il est fortement recommandé à l'école de couvrir ses élèves et son personnel par une assurance en responsabilité civile.

Pendant toute la durée du séjour, les titulaires et élèves sont placés sous l'autorité de la direction du centre. Les accompagnants ainsi que les élèves sont tenus de respecter le programme des activités, dont toute modification relève exclusivement de la direction

Il est entendu que la présence des titulaires est requise durant l'ensemble des activités. Les élèves restent sous leur responsabilité tout au long du séjour.

2. Accueil

L'accueil est assuré par la direction ou son représentant à l'arrivée du groupe. Le séjour débute le 1^{er} jour ouvrable à 10 heures. Il est vivement conseillé d'arriver avant 11h afin de bénéficier d'un accueil confortable (aussi bien pour les élèves que pour les titulaires). L'aide des titulaires et accompagnants est requise pour faciliter l'installation des élèves dans les chambres.

Classes Décou'Vertes WELLIN

Direction : 084/ 38 01 11
Secrétariat : 084/ 38 01 10
cdpa.wellin@skynet.be



Règlement d'ordre intérieur

Année scolaire 2026 - 2027

3. Paiements

A. Acompte :

Un acompte correspondant à 5€ par jour et par enfant devra être versé au plus tard quatre mois avant le début du séjour sur le compte : **BE 22 0912 1200 5047**

En fin de séjour, une facture globale sera remise à l'enseignant(e) responsable du groupe. Le solde sera payé au plus tard dans les 10 jours.

B. Désistement :

En cas de désistement complet :

Trois mois avant le début du séjour : aucun dédommagement ne sera demandé.

Dans le 3e mois qui précède le séjour, une indemnité de dédit égale à 10 % du prix total sera réclamée.

Dans le 2e mois qui précède le séjour, une indemnité de dédit égale à 25 % du prix total sera réclamée.

Dans le mois qui précède le séjour, une indemnité de dédit égale à 50 % du prix total sera réclamée.

Dans les 7 jours qui précèdent le séjour, une indemnité de dédit égale à 100 % du prix total sera réclamée.

A partir du désistement d'au moins 20 % des personnes inscrites :

Trois mois avant le début du séjour : aucun dédommagement ne sera demandé.

Dans le 3e mois qui précède le séjour : une indemnité de dédit égale à 10 % du prix de la pension sera réclamée par désistement.

Dans le 2e mois qui précède le séjour : une indemnité de dédit égale à 25 % du prix de la pension sera réclamée par désistement.

Dans le mois qui précède le séjour : une indemnité de dédit égale à 50 % du prix de la pension sera réclamée par désistement.



WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT

Classes Décou' Vertes WELLIN

Direction : 084/ 38 01 11
Secrétariat : 084/ 38 01 10
cdpa.wellin@skynet.be



Règlement d'ordre intérieur

Année scolaire 2026 - 2027

4. Repas

Le petit déjeuner est servi à 8 h.

Le dîner est servi à 12 h 30.

Le goûter est servi à partir de 16 h.

Le souper est servi à 18 h.

**Le centre est contrôlé régulièrement par l'AFSCA.
L'agrément est à disposition à l'entrée du refectoire des enfants**

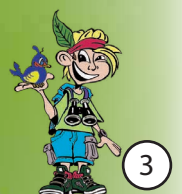
5. Rôle de l'équipe éducative

Les enseignants du centre sont en charge de la préparation des séjours, de l'accueil des groupes, de l'organisation, de la mise en place et de l'animation des différentes activités pédagogiques. Ils assurent également la surveillance du repas du vendredi.

Les éducateurs du centre prennent en charge la préparation des séjours, l'accueil des groupes, l'organisation, la mise en place et l'encadrement de diverses activités. Ils veillent également à la surveillance des repas, à l'organisation des douches, au déroulement du rituel du coucher ainsi qu'une présence nocturne.

Classes Décou' Vertes WELLIN

Direction : 084/ 38 01 11
Secrétariat : 084/ 38 01 10
cdpa.wellin@skynet.be



Règlement d'ordre intérieur

Année scolaire 2026 - 2027

6. Informations sur la journée

Le lever a lieu chaque jour à 7h15, à l'exception du vendredi où il est avancé à 7h afin de préparer les valises.

Les activités débutent à 9 h et 13 h 30 l'après-midi.

L'encadrement pédagogique des activités est assuré par les enseignants et les éducateurs du centre.

En journée, les titulaires sont tenus d'assister aux activités ainsi qu'aux synthèses ou débats.

Toute modification du programme devra être validée par la direction du centre.

En soirée, les titulaires peuvent bénéficier de temps de détente en dehors des activités, à condition que cela n'entrave pas la bonne coopération et le bon déroulement du séjour.

Dans le cadre de l'enseignement spécialisé, la présence continue d'au moins deux accompagnants (ou davantage, selon le type et le nombre d'élèves) est requise pendant les activités, les repas, les douches et les temps de récréations... sauf décision contraire de la direction.

Les titulaires et accompagnants sont invités à veiller au calme et à la discipline au sein de leur groupe par respect pour les animateurs ou les partenaires intervenants.

Lors des journées pique-nique ou barbecue, tout le matériel nécessaire est acheminé directement sur le lieu de rendez-vous. Les titulaires et les accompagnants prêtent main-forte à l'équipe éducative du centre pour assurer une distribution équitable de la nourriture et veiller au bon déroulement du repas.

Pour l'activité spéléologie, la présence de deux accompagnants est impérative, conformément aux normes de sécurité de l'union Belge de spéléologie. Il est également demandé de prévoir des vêtements usagés et des bottes en caoutchouc.

En cas de conditions climatiques défavorables (état des routes en hiver, intempéries...) ou de tout autre imprévu lié à la circulation, la direction du centre se réserve le droit d'adapter le programme en conséquence.

Les enseignants veilleront à se munir de l'argent nécessaire aux paiements des activités organisées avec les partenaires extérieurs.

7. Informations sur la soirée

A. Les douches

Chaque élève est tenu de respecter les règles d'hygiène établies par les éducateurs.

Les titulaires doivent être obligatoirement présents durant le moment des douches afin d'assurer la surveillance des enfants en chambres et dans la salle de douche. Les éducateurs s'occuperont de l'organisation en collaboration avec les titulaires.

Les douches sont organisées par groupes séparés : les filles et les garçons se douchent à des horaires différents. Les élèves, filles ou garçons, ayant les cheveux longs doivent se munir d'un bonnet de bain imperméable afin d'éviter de se mouiller les cheveux - sauf le mercredi, s'ils souhaitent se les laver.

Dans les espaces de douches, l'intimité des enfants est strictement respectée par des cabines de douche individuelles.

L'utilisation de tout appareil photo, vidéo ou téléphone portable y est strictement interdit.

Classes Décou'Vertes WELLIN

Direction : 084/ 38 01 11
Secrétariat : 084/ 38 01 10
cdpa.wellin@skynet.be



B. Le coucher

L'heure du coucher et l'extinction des lumières sont fixées par les éducateurs, en concertation avec le responsable du groupe, dès le premier jour du séjour. Ce moment est également propice à la distribution des médicaments et du traditionnel bisou du soir.

A partir de cette heure, il est demandé aux titulaires et accompagnants de respecter le repos des enfants et de veiller à ne pas le perturber.

En cas de sortie du centre, les titulaires doivent impérativement laisser un numéro de téléphone afin d'être joignables à tout moment. **Les numéros seront demandés lors du goûter du lundi.**

La **surveillance nocturne** est assurée par les éducateurs. Si nécessaire, un élève pourra être conduit auprès de son titulaire. Nous rappelons que les nuits sont considérées comme «dormantes» entre 22h30 et 6h30, mais que les éducateurs restent disponibles en cas de besoin.

Les chambres sont des espaces de repos où le calme est impératif. Sauf autorisation expresse, leur accès est interdit en journée. Il est également demandé de ne pas modifier l'agencement des lieux sans l'accord préalable de la direction.

La literie est fournie par le Centre.

C. Chambre et coin repos pour les enseignants.

Les animaux domestiques attendront leur maître à la maison.

Toute visite d'une personne extérieure sera soumise à l'autorisation préalable de la direction du centre.

8. Départ

À la fin du séjour, les chambres devront être libérées à 8h00. Dès 7h00, la participation active de tous - élèves, titulaires et accompagnants - est indispensable pour préparer les bagages et remettre en ordre les chambres.

En cas de départ anticipé d'un élève (pour raison familiale, problème de santé...), une décharge dûment complétée datée et signée par la personne venant le récupérer devra être remise au titulaire.

Si le groupe souhaite modifier l'heure du dîner du dernier jour, cette demande devra être faite en accord avec la direction. Dans ce cas, la surveillance du repas sera assurée par les titulaires accompagnants.

Classes Décou' Vertes WELLIN

Direction : 084/ 38 01 11
Secrétariat : 084/ 38 01 10
cdpa.wellin@skynet.be



Règlement d'ordre intérieur

9. Sécurité dans les bâtiments

Année scolaire 2026 - 2027

Le responsable du groupe, les accompagnants et les élèves doivent avoir pris connaissance des consignes en cas d'incendie ainsi que les chemins d'évacuation et des sorties de secours.

Pour la prévention des risques d'incendie, il est recommandé de ne pas déposer d'objets devant les sorties de secours.

Pour des raisons de sécurité, les portes d'entrée des logements sont fermées par des codes numériques qui vous seront communiqués à votre arrivée. Il est strictement interdit de transmettre ces codes aux enfants.

10. Santé - Soins médicaux

Avant le départ, le responsable du groupe devra constituer **un dossier médical** individuel de chaque élève comprenant :

**une fiche médicale dûment complétée,
trois vignettes de mutuelle,
une copie de la carte d'identité.**

Il veillera également à emporter **des déclarations d'accident** (pour les élèves et pour les membres du personnel encadrant) comportant les références de son établissement.

Aucun membre du personnel du centre n'est autorisé à administrer un médicament, quel qu'il soit.

La responsabilité des soins à prodiguer aux élèves malades incombe au titulaire. En cas d'intervention médicale, c'est à lui qu'il revient de régler les honoraires du médecin et de suivre scrupuleusement les prescriptions données. (circulaire 9614) «Soins et traitements médicaux à l'école»

Les coordonnées des hopitaux, médecins ou infirmière se trouvent à la page 6 des renseignements utiles.

Dès le début du séjour, et dans un souci de bienveillance et de sécurité, les besoins spécifiques de certains enfants **devront être signalés à la direction**. Cela permettra de prévoir, le cas échéant, des interventions ciblées ou urgentes.

Ces besoins peuvent inclure, entre autres :

- * des difficultés de mobilité
- * des risques de fugue
- * une surdit 
- * une  nur sie
- * des allergies
- * un diab te
- * une  pilepsie
- * un traitement m dical sp cifique (ex : Rilatine en cas de trouble de l'attention avec ou sans hyperactivit , puff...)

Tout enfant suivant un traitement m dical devra obligatoirement  tre en possession de ses m dicaments. En l'absence de ceux-ci, la direction du centre se r serve le droit de demander le renvoi de l'enfant.

En cas de maladie ou de blessure n cessitant un transport, celui-ci s'effectuera par ambulance et/ou taxi, aux frais de l' cole visiteuse, qui pourra ensuite en demander le remboursement aux parents.

En fonction de la situation, la direction pourrait d cider de faire appel aux parents pour organiser le retour de l' l ve malade.

Classes D cou' Vertes WELLIN

Direction : 084/ 38 01 11
Secr tariat : 084/ 38 01 10
cdpa.wellin@skynet.be



Règlement d'ordre intérieur

Année scolaire 2026 - 2027

11 . Perte - Dégradation

Tout objet ou vêtement laissé par les élèves et réclamé la semaine suivante sera renvoyé par la poste à l'école visiteuse contre remboursement des frais occasionnés.

Toute dégradation sera facturée à l'école visiteuse. Il est recommandé de prendre une assurance en responsabilité civile.

12 . Divers

Dans le contexte de l'éducation relative à l'environnement, il est demandé de veiller à utiliser l'eau et l'électricité avec parcimonie ainsi qu'à fermer les fenêtres lorsqu'on quitte un local.

Un accès WIFI est disponible dans plusieurs endroits du centre.

13 . Réservations futures

La direction du centre se réserve le droit de supprimer les réservations futures dans le cas où l'école ne respecte pas ce règlement d'ordre intérieur (ROI) durant le séjour.
La direction de l'école concernée sera immédiatement avertie.



**WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT**

Classes Décou' Vertes WELLIN

Direction : 084/ 38 01 11
Secrétariat : 084/ 38 01 10
cdpa.wellin@skynet.be



Charte de Vie au Centre



Pour que tout se passe bien et qu'on passe un super séjour ensemble !

1

Je me comporte bien pour que tout se passe dans la bonne humeur.

Je fais attention à :

respecter les règles pour que tout soit bien organisé,
participer aux activités avec sérieux et enthousiasme,
me comporter calmement dans le bus,
ne pas gaspiller l'eau, l'électricité ou le chauffage,
garder les lieux propres et trier mes déchets,
être poli et agréable pendant les repas,
respecter le calme quand c'est l'heure du repos.



2



Je parle et j'agis avec respect.

Je suis gentil avec tout le monde : les copains, les animateurs, les professeurs...

Aucun mot blessant, aucune violence ou moquerie ne sont acceptés. Les propos racistes ou violents peuvent entraîner un retour à la maison.

3



J'écoute les adultes.

Je respecte toujours ce que les adultes du centre me demandent, qu'ils soient enseignants, éducateurs ou autre.

4

Je ne vais pas dans les chambres en journée.

Sauf si un adulte m'y autorise et m'accompagne pour une bonne raison.



5

Je participe à toutes les activités.

Sauf si je suis vraiment empêché et que c'est justifié par un adulte.



6

Je n'utilise pas mon téléphone.



Les téléphones portables sont interdits pendant le séjour, sauf si un adulte l'autorise à un moment précis.

7

Je prends des photos seulement pendant les activités.

C'est plus sympa pour tout le monde !



8

Les chambres ne sont pas mixtes.

Les filles et les garçons ne dorment pas ensemble, c'est une règle à respecter.



9

Je fais attention à mes affaires.

Je n'apporte pas d'objets de valeur ni trop d'argent.

Si je perds quelque chose, le centre ne pourra pas en être responsable.





Règlement d'ordre intérieur

Je déclare avoir lu et accepté le règlement d'ordre intérieur 2025-2026
des classes Décou' Vertes de WELLIN

Date du séjour :

Nom et adresse de l'école :

.....

.....

Nom & prénom des titulaires	Mention «lu et approuvé»	Signature

Cachet et signature du chef d'établissement

Date :

Pour accord,

Classes Décou' Vertes WELLIN

Direction : 084/ 38 01 11
Secrétariat : 084/ 38 01 10
cdpa.wellin@skynet.be

